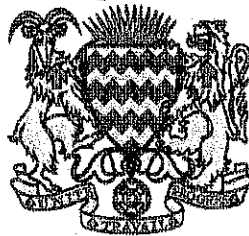


## RÉPUBLIQUE DU TCHAD



AMBASSADE DE LA RÉPUBLIQUE DU TCHAD  
AUPRÈS  
DE LA CONFÉDÉRATION HELVÉTIQUE

MISSION PERMANENTE DE LA RÉPUBLIQUE DU TCHAD  
AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES À GENÈVE  
ET DES AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES  
EN SUISSE

UNITÉ - TRAVAIL - PROGRÈS

DECLARATION DE LA DELEGATION TCHADIENNE A L'OCCASION DE  
L'EXAMEN PERIODOQUE UNIVERSEL DU MALAWI, LE 5 MAI 2015

Monsieur le Président,

La délégation tchadienne salue chaleureusement la délégation du Malawi et la remercie de la présentation claire du Rapport de son pays qu'elle vient de faire.

Le Tchad note avec satisfaction que le Malawi a accepté 71 des recommandations qui lui ont été formulées lors du premier cycle de l'EPU et qu'il dispose de plusieurs institutions qui jouent un rôle important en matière de protection et de promotion des droits de l'homme, notamment la Commission des droits de l'homme, le Ministère de la Justice et des Affaires constitutionnelles, le Bureau du Médiateur et la Commission du droit chargée de la réforme législative.

La délégation tchadienne constate que le Malawi est partie à la plupart des instruments régionaux et internationaux des droits de l'homme et qu'il a entrepris de combler son retard dans la soumission des rapports dans le cadre de ces instruments.

La délégation tchadienne note que le Malawi a pris des mesures en faveur de l'égalité des chances, notamment dans les services de santé, de l'éducation et de formation, de travail et de l'emploi, de politique et de vie publique, d'activités et de services culturels, de sports et de loisirs, de logement, d'autonomisation économiques, de technologie de l'information et de la communication et de recherche.

Le Tchad recommande au Malawi d'adresser une invitation permanente aux titulaires de mandat au titre des procédures spéciales.

Je vous remercie